Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung

Band: 2 (1987)

Heft: 5: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Visites à Neuchâtel

Cet été, M. Marc Emery, conservateur des monuments historiques du canton de Neuchâtel, a pris l'initiative d'inviter ses collègues et autres intéressés pour faire mieux connaître son canton et les efforts de conservation et de restauration dont profite la grande richesse du patrimoine architectural neuchâtelois.

Ces visites doivent servir à nourrir une réflexion relative à l'avenir de ce patrimoine neuchâtelois avec les divers responsables directement concernés. C'est pourquoi, le programme proposé prévoit tout d'abord la visite de cas particuliers - suivie d'un débat avec les artisans et les responsables locaux concernés - puis les manifestations liées au centenaire de la naissance de Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier, à la Chaux-de-Fonds, offrent l'occasion de découvrir cet architecte à l'endroit où il s'est formé de 1887 à 1917 avant de devenir célèbre.

Les différents programmes, à choisir par les participants, étaient:

1) Neuchâtel (Ville, Collégiale et Eglise Notre-Dame ou Eglise rouge)

Politique d'investigations préalables (matérielles et historiques) des monuments prestigieux inscrits dans le tissu urbain leur donnant un sens.

2) Le Locle (Hôtel de Ville, fresque de Bieler)

Politique de conservation d'un monument historique en tant qu'oeuvre d'art totale à mettre en rapport avec l'histoire d'une communauté à un moment particulier de son évolution.

3) Neuchâtel, Peseux, Cormondrèche (Immeubles historiques du XVIe au XVIIIe)

Politique de conservation et de restauration d'habitations historiques faisant partie d'un tissu urbain, recherche de convergence des valeurs d'usages et des valeurs culturelles, avec des problèmes de conservation de la substance (décors peints intérieurs et extérieurs, boiseries, etc.), de la structure (poutraison, charpente, maçonnerie) et d'intégration d'éléments architecturaux de notre siècle, pour répondre aux nécessités d'usages nouveaux.

4) Auvernier, Colombier et Boudry (Restaurations de crépis et de façades)

Politique de conservation, de restauration et de mise en valeur des sites par la restauration de monuments isolés, d'édifices faisant partie du tissu médiéval; politique de restructuration d'une banlieue à proximité d'un bourg médiéval.

NOUVELLES

5) Dombresson, Savagnier et Valangin (Sites d'importance régionale et nationale)

Politique d'inventorisation rapide des sites et du patrimoine bâti, tenant compte de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, de l'inventaire ISOS et de la loi sur l'aménagement du territoire.

6) Môtiers et le Val-de-Travers (Ecu d'Or 1987 - site d'importance nationale)

Politique d'inventorisation approfondie des sites et du patrimoine bâti, tenant compte de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, de l'inventaire ISOS, de la loi sur l'aménagement du territoire et de la législation sur les plans de quartier.

7) Restauration d'églises de la fin du XVIIe et du début du XIXe s. Cerneux-Péquignot, St. Sulpice.

Politique de conservation et de restauration d'édifices religieux caractéristiques de l'identité spécifique de chacune des confessions chrétiennes. Analyse de la valeur de la substance par approche comparative avec des églises jumelles ayant subi ou n'ayant justement pas subi des tribulations particulières (dans le cas de l'église Notre-Dame de la Visitation du Cerneux-Péquignot: la chapelle des Bassots en France toute voisine avec un maître-autel baroque de la même main).

Les visites qui se déroulaient dans un cadre très agréable et qui donnaient naissance à de fort intéressantes discussions, bien animées par les guides compétents, laissent espérer, que cet exemple sera imité par les responsables dans d'autres cantons.

NOUVELLES

Le Fonds national suisse, les programmes nationaux de recherche et le NIKE: une clarification

Lors de plusieurs discussions, nous avons remarqué que certaines incertitudes régnaient quant aux relations entre les programmes nationaux de recherche (PNR), le Fonds national de la recherche scientifique suisse (FNS) et des projets d'un programme comme par exemple le NIKE.

C'est pourquoi nous présentons ici ces organismes, leurs fonctions et devoirs ainsi que les rapports hiérarchiques qui les lient.

Le Fonds national suisse (FNS)

- a été créé en 1952, sous forme de fondation de droit privé, pour assurer l'indépendance et la gestion autonome de la recherche;

- est mandaté par la Confédération, conformément à la Loi sur la recherche, pour encourager la recherche scientifique, sans objectif commercial, dans les Universités suisses et hors de celles-ci;

- reçoit actuellement, pour remplir ces tâches, quelque 200 millions de francs par année;

- constitue l'instrument le plus important à la disposition de la Confédération pour encourager la recherche dans l'ensemble du pays.

En 1986, le Fonds national:
- a alloué des subsides et des bourses pour un montant total de 190 millions de francs, correspondant à 1.400 projets de recherche dans toutes les disciplines scientifiques, ce qui a permis de financer au total 2.200 postes de collaborateurs et d'octroyer 300 bourses.

Les activités du Fonds national englobent d'une part l'encouragement général et d'autre part, l'encouragement spécial (programmes nationaux de recherche).

L'encouragement général

Le chercheur peut demander au FNS quatre types de soutien financier: un crédit de recherche, une bourse pour jeunes talents, un crédit de soutien à la publication ou encore un crédit personnel.

Cette forme d'encouragement réunit environ 85% de tous les subsides; les scientifiques prennent eux-mêmes l'initiative des recherches et formulent des requêtes. Personne n'est chargé d'un mandat. Ses diverses mesures d'encouragement permettent au Fonds national d'exercer une influence sur l'évolution des disciplines de recherche.

L'encouragement spécial

Les programmes nationaux de recherche (PNR)

Créés en 1975, les programmes nationaux de recherche constituent un instrument supplémentaire de l'activité d'encouragement du Fonds national. Ils sont axés sur la pratique et destinés à fournir une contribution active à la solution de problèmes urgents du pays. Le Conseil fédéral fixe les thèmes et charge le Fonds national de leur exécution. Jusqu'à 12% des subventions allouées au Fonds national par la Confédération peuvent être engagés à cet effet. Dans le cadre des PNR, les chercheurs doivent adapter leurs projets en fonction du plan d'exécution élaboré par le Fonds national. On doit arriver à fournir des résultats transposables dans la pratique dans un délai de quelque cinq ans. En 1986, 170 demandes ont été acceptées pour un montant total 17 millions de francs (répartis sur 18 PNR). Jusqu'ici, le Conseil fédéral a approuvé 5 séries de programmes (au total 29 PNR). Les deux premières séries sont pratiquement terminées à ce jour et, conformément à l'attente, elles ont apporté de nombreux résultats concrets applicables dans la pratique.

PNR 16 Méthodes de conservation des biens culturels

But

Le but général du programme est de contribuer à la sauvegarde des biens culturels:

1) en perfectionnant les méthodes d'investigation, d'analyse, de conservation et de restauration;

2) en contribuant à la formation d'un personnel qualifié pour l'exécution de ces travaux de recherche;

3) en coordonnant l'activité des laboratoires et des instituts spécialisés en vue de créer un réseau de services décentralisés;

4) en réunissant et en diffusant l'information relative aux recherches menées dans le cadre de ce programme et en sensibilisant l'opinion publique sur la nécessité de la conservation des biens culturels en général.

L'effort principal porte sur les biens culturels immobiliers ou mobiliers de Suisse. Le programme n'est pas destiné à favoriser les mesures de conservation spécifiques requises par des biens culturels

définis.

Déroulement du programme

Le plan d'exécution a été approuvé par le Conseil fédéral fin 1982 et le programme a été mis au concours début 1983. L'évaluation des esquisses et des requêtes ainsi que les discussions avec les futurs chefs de projets ont eu lieu en 1983 et les travaux de recherches ont pu commencer début 1984. Jusqu'à présent plus de 30 projets de recherche ont été admis. Un bilan intermédiaire sur l'état du programme à fin 1983, bilan établi par un groupe d'experts et la direction du programme, a conduit à une demande d'augmentation du crédit-cadre de 3,5 millions de francs (approuvé par le Conseil fédéral le 12 juin 1984); le programme dispose donc au total de 9,5 millions de francs. Les travaux de recherche dureront quatre ans et seront terminés à fin 1987.

Les 32 projets du PNR 16 sont développés dans les domaines suivants:

Pierre - Recherches sur les atteintes dues aux agents extérieurs ainsi que sur les processus de destruction internes. Développement de méthodes efficaces pour lutter contre et supprimer ces atteintes. Recherches sur les effets combinés des murs peints et des facteurs environnementaux.

Bois - Recueil d'informations sur des bois trouvés en grande quantité qui ne peuvent être conservés. Problèmes de conservation des plafonds et boiseries peints.

Vitrail - Formation d'un expert en conservation et restauration de vitraux. Création d'un centre national du vitrail.

Métaux - Etudes sur le vieillissement naturel. Méthode de conservation, en particulier pour les objets trouvés dans les sols et entourés de matières organiques.

Céramique - Encouragement et soutien à l'infrastructure de recherche déjà en place qui s'occupe des technologies de la céramique.

Matériaux organiques - Reprise et développement d'une méthode permettant de fixer les matériaux tirés de milieux humides.
Support image et son - Mise en place d'un atelier de restauration pour les supports son. Formation d'un restaurateur compétent pour les photographies.

Papier et parchemin - Le projet de la "communauté de travail pour la restauration du papier" entend mettre à disposition les connaissances et instruments scientifiques nécessaires pour diagnostiquer les "maladies" du papier", tout en testant les méthodes thérapeutiques les plus rationnelles.

Colles, matériaux agglomérants et vernis - Dans ce domaine, on tente de mettre sur pied un réseau de services spécialisés aussi décentralisé que possible qui permette de couvrir les besoins en matière d'analyse de peintures en vue de restauration ou de conservation.

Formation de la relève et formation continue - Le programme prévoit, selon le plan d'exécution, de favoriser la formation de spécialistes dans les domaines de la conservation et de la restauration, notamment au moyen de séjours à l'étranger. Le PNR 16 soutient la formation des universitaires et celle des praticiens, qu'il s'agisse de techniciens ou d'artisans. Jusqu'à présent 40 bourses de formation ont été allouées à de jeunes professionnels.

Information et sensibilisation du public - Pour réunir et diffuser les travaux effectués dans le cadre du PNR 16, un service d'information et de vulgarisation a été ouvert en janvier 1986. Ce projet, préparé de longue date, fait partie des 32 projets du PNR 16. En rassemblant des informations peu répandues et en les publiant la Gazette du NIKE, le Centre national d'information sur la conservation des biens culturels contribue à sensibiliser le grand public et les spécialistes.

NOUVELLES